

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 19 novembre 2024, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Mylène Neault, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 727-2024 intitulé « **Règlement abrogeant le règlement #584-2024 ayant comme objet la création d'une réserve financière** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 20^e jour du mois de novembre 2024

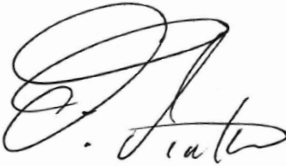


Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 20^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de novembre 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier